

HOPIUM

Société anonyme au capital social de 597 106,193 €
Siège social : 22, rue des Frères Lumière – 69720 Saint-Bonnet-de-Mure
878 729 318 R.C.S. Lyon

(la « **Société** »)

Jugement d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de la Société, rendu par le
Tribunal de commerce de Paris en date du 19 juillet 2023

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DE LA CLASSE N°13 DU 22 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-deux juin, à quatorze heures,

S'est tenue la réunion de la classe des détenteurs de capital de la Société (la « **Classe n°13** ») au 34 rue Laffitte, 75009 Paris, France.

Conformément aux articles R. 626-60 et R. 626-62 du Code de commerce, un avis de réunion valant avis de convocation a été publié le 25 mai 2026 au Bulletin des annonces légales obligatoires, pour un vote de la Classe n°13 prévu le 22 juin 2026.

Les membres de la Classe n°13 ont été appelés à voter sur le projet de plan de redressement modifié (le « **Projet de Plan de Redressement Modifié** ») qui leur est soumis par la Société avec le concours de la Selas O3 Partners, prise en la personne de Maître Isabelle Didier, ès qualités de Commissaire à l'exécution du plan (le « **Commissaire à l'Exécution du Plan** »), en choisissant un des quatre modes de participation suivants :

- par correspondance ; ou
- en donnant procuration à son conjoint ou à la personne avec laquelle il a conclu un pacte civil de solidarité (PACS), à un autre actionnaire ou encore à toute autre personne physique ou morale de son choix ; ou
- en adressant une procuration sans indication de mandataire, auquel cas un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions soumises ou agréées par le Commissaire à l'Exécution du Plan sera émis ; ou
- en présentiel lors d'une réunion organisée le 22 juin 2026.

Pour être pris en compte, les votes par correspondance, les procurations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devaient être réceptionnés au plus tard trois jours avant la date de réunion de la classe des détenteurs de capital, soit le 19 juin 2026, au siège social de la Société.

Le Projet de Plan de Redressement Modifié et ses annexes ainsi que l'ensemble des documents devant être mis à disposition des détenteurs de capital en application de l'article R. 22-10-23 du Code de commerce ont été mis à disposition des détenteurs de capital sur le site internet de la Société à partir du 26 mai 2026, dans la section « *Assemblées Générales* » du site internet de la Société (<https://www.hopium.com/investisseurs>).

Les détenteurs de capital présents à la réunion de la Classe n°13 ont émargé, préalablement à la séance, en leur nom ou en leur qualité de mandataire, la feuille de présence, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des détenteurs de capital représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance pour les détenteurs de capital ayant choisi ce mode d'expression.

À cette réunion de la Classe n°13, étaient présents :

- Madame Inès TE, représentant le Commissaire à l'Exécution du Plan ;
- Monsieur Thomas PICQUETTE, Directeur général de la Société ; et
- Monsieur Lawrence LAWLER et Monsieur Thomas LE BOULCH, en qualité de membre du Comité social et économique de la Société.

Il est précisé qu'un bureau de la Classe n°13 a été constitué comme suit :

- Inès TE, représentant le Commissaire à l'Exécution du Plan, en qualité de président de séance ;
- Monsieur Thomas PICQUETTE, en qualité de secrétaire de séance ;
- Monsieur Lawrence LAWLER et Monsieur Thomas LE BOULCH, en qualité de scrutateurs ayant accepté cette fonction.

Ont été mis à la disposition des détenteurs de capital :

- la feuille de présence de la Classe n°13 certifiée par le bureau, la liste des détenteurs de capital de la Société, les pouvoirs des détenteurs de capital représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- un exemplaire des derniers statuts de la Société ;
- le Projet de Plan de Redressement Modifié, ainsi que ses annexes, publié sur le site internet de la Société le 26 mai 2026 ;
- l'avis du Commissaire à l'Exécution du Plan sur le Projet de Plan de Redressement Modifié ;
- l'avis du Comité social et économique de la Société sur le Projet de Plan de Redressement Modifié ;
- un exemplaire de l'avis de réunion valant avis de convocation paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 25 mai 2026 ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux détenteurs de capital titulaires d'actions nominatives ;
- les pouvoirs des détenteurs de capital ainsi que les bulletins de vote par correspondance ;
- le rapport du Conseil d'administration relatif aux projets de résolutions annexés au Projet de Plan de Redressement Modifié, en date du 26 mai 2026 ;

- un exemplaire du communiqué de presse publié par la Société le 26 mai 2026 décrivant les opérations envisagées dans le cadre du Projet de Plan de Redressement Modifié ;
- le rapport du commissaire aux comptes sur la délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'Administration de la Société pour réaliser une émission d'obligations convertibles en actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la société Atlas Special Opportunities II, LLC, et/ou Atlas Capital Markets ou toute autre entité affiliée qui viendrait se subroger dans ses droits par cession, transfert, novation ou tout autre mécanisme de transfert au titre d'un contrat de financement obligataire convertible en actions conclu ou à conclure avec la Société ; et
- le texte des projets de résolutions annexés au Projet de Plan de Redressement Modifié.

Il a été répondu aux questions des détenteurs de capital, avec toute précision utile.

La résolution suivante a été soumise au vote :

RÉSOLUTION UNIQUE – APPROBATION DU PROJET DE PLAN DE REDRESSEMENT MODIFIÉ DE LA SOCIÉTÉ

Les actionnaires de la Société, statuant aux conditions de majorité requises par l'article L. 626-30-2 du Code de commerce, connaissance prise du Projet de Plan de Redressement Modifié de la Société, approuvent ledit Projet de Plan de Redressement Modifié.

Il ressort du comptage des voix établi par le bureau, que des détenteurs de capital totalisant 95 202 112 voix ont participé au vote et que le résultat du vote est le suivant :

POUR : 95 202 112 des voix des détenteurs de capital ayant exprimé un vote

CONTRE : 0 voix des détenteurs de capital ayant exprimé un vote

En conséquence, le Commissaire à l'Exécution du Plan acte que le projet de plan de redressement est approuvé à 100% des voix détenues par les membres de la Classe n°13 ayant exprimé un vote.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Commissaire à l'Exécution du Plan et les membres du bureau.

Sont annexés au présent procès-verbal :

- la feuille de présence de la Classe n°13 certifiée par le bureau et la liste des détenteurs de capital ; et
- la copie des pouvoirs des détenteurs de capital ainsi que les bulletins de vote par correspondance.

Madame Inès TE, agissant pour le compte de O3 Partners

Présidente

Monsieur Thomas PICQUETTE

Secrétaire

Monsieur Thomas LE BOULCH

Scrutateur

Monsieur Lawrence LAWLER

Scrutateur

ANNEXE 1

Feuille de présence

Nom, prénom, dénomination sociale des membres de la Classe n° 13	Nombre d'actions détenues	Mandataire	Signature
Benoit Silvestre	75 000 (Pouvoirs au Président)	Inès TE <i>Représentant le Commissaire à l'Exécution du Plan et Présidente de séance</i> (67 Boulevard Lannes - 75116 Paris)	
Atlas Special Opportunities II, LLC	95 127 112 (Pouvoir nominatif)	Thomas PICQUETTE <i>Directeur Général et secrétaire de séance</i> (22 rue des Frères Lumière 69720 Saint Bonnet de Mure)	